

Les Infos de Base

mercredi 7 janvier 2009
volume 12, numéro 1
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 1 du 7 janvier 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2008, c. 29 et entrées en vigueur au 7 janvier 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 1 du 7 janvier 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 1 du 3 janvier 2009.

Tous les règlements sous D-7.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique D-8.3 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Tous les règlements sous I-0.2 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la

G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 17 décembre 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 13 décembre 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 1 du 7 janvier 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 1 du 7 janvier 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Dans son édition de décembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 276 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide juridique, [R.R.Q., c. **A-14**, r. 0.2], aa. 18, 20, 21.

Avis d'augmentation des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique pour l'année 2009, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 7.

Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes (Programme RENOFT), [R.R.Q., c. **I-16.1**, D. 1139-2008 du 10-12-08, (2009) 141 G.O. 2, 9], nouveau.

Règlement sur l'admission des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, [R.R.Q., c. **M-3**, r. 0.1], aa. 5, 6.

Avis d'indexation de la cotisation annuelle et des frais d'admission, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 7.

Règlement sur la discipline des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, [R.R.Q., c. **M-3**, r. 3], a. 27.

Avis d'indexation des frais d'inscription en appel, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 7.

Règlement sur la régie interne de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, [R.R.Q., c. **M-3**, r. 4], aa. 95, 96.

Avis d'indexation de l'allocation prévue au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 95 et de l'allocation annuelle payée au président, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 7.

Règlement sur les aliments, , R.R.Q., 1981, c. **P-29**, r. 1 aa. 7.1.2.1, 7.3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments, D. 466-2005 du 18-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 1926, aa. 1 (partie), 2 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, L.R.C. 1985, ch. **F-8**, a. 3.9.

Règlement modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et le Règlement de 2007 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, DORS/2008-318 du 12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2423, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Commercialisation des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **A-6**.

Ordonnance sur les droits de commercialisation des porcs de l'Ontario sur les marchés interprovincial et international, DORS/96-440, a. 5.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les droits de commercialisation des porcs de l'Ontario sur les marchés interprovincial et international, DORS/2009-6 du 22-12-08, (2009) 143 Gaz. Can. II, 20, a. 1.

Loi sur la Société canadienne des postes, L.R.C. 1985, ch. **C-10**.

Règlement sur les droits postaux de services spéciaux, C.R.C., ch. 1296, a. 16, ann. VII.

Règlement modifiant le Règlement sur les droits postaux de services spéciaux, DORS/2008-284 du 05-09-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2191, aa. 1, 2.

Règlement sur les envois de la poste aux lettres du régime postal international, DORS/83-807, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur les envois de la poste aux lettres du régime postal international, DORS/2008-283 du 05-09-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2188, a. 1.

Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/88-430, a. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/2009-5 du 19-12-08, (2009) 143 Gaz. Can. II, 15, a. 1.

Loi sur les corporations canadiennes, S.R.C. 1970, ch. **C-32**.

Décret de désignation de ministres (Loi sur les corporations canadiennes), C.R.C., ch. 425, abrogé.

Décret abrogeant le Décret de désignation de ministres (Loi sur les corporations canadiennes), DORS/2008-316 du 12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2419, a. 1.

Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. 1985, ch. **C-44**.

Dispensant la Corporation de développement du Canada de demander un certificat de prorogation selon la Loi, DORS/80-629, abrogé.

Décret abrogeant certains décrets pris en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, DORS/2008-317 du 12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2421, a. 1a).

Dispensant la société Télésat Canada de demander un certificat de prorogation selon la Loi, DORS/80-957, abrogé.

Décret abrogeant certains décrets pris en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, DORS/2008-317 du 12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2421, a. 1b).

Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (2001), DORS/2001-512, aa. 1, 54-62, 64, 65, 68, 69, ann. 3, 4.

Règlement modifiant certains règlements (ministère de l'Industrie), DORS/2008-315 du 12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2411, aa. 1-7.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

Règlement sur la surveillance du pari mutuel, DORS/91-365, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur la surveillance du pari mutuel, DORS/2009-7 du 22-12-08, (2009) 143 Gaz. Can. II, 21, a. 1.

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. **E-19**.

Arrêté de 2009 sur la méthode d'allocation de quotas (produits de bois d'oeuvre), DORS/2009-10 du 23-12-08, (2009) 143 Gaz. Can. II, 27, nouveau.

Loi sur les Offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement, DORS/87-209,

annexe.

Règlement modifiant le Règlement des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement, DORS/2009-8 du 22-12-08, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 23, a. 1.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2002-35, a. 3.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2009-3 du 19-12-08, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 11, a. 1.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2009-4 du 19-12-08, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 13, a. 1.

Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada, DORS/2002-142, a. 2.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada, DORS/2009-9 du 23-12-08, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 25, a. 1.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs au Canada, DORS/2003-75, a. 3.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs au Canada, DORS/2009-11 du 23-12-08, (2009) 143 *Gaz. Can.* II, 42, a. 1.

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, L.R.C. 1985, ch. **F-8**.

Règlement sur le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le Transfert visant la réduction des temps d'attente, DORS/2004-62, titre, aa. 1, 2, 4, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, DORS/2008-312 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2389, aa. 1-5.

Règlement de 2007 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, DORS/2007-303, aa. 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13-16.8, 18, 21, 27 (A), 28, 29, 30, 41.

Règlement modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et le Règlement de 2007 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, DORS/2008-318 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2423, aa. 2-18.

Loi sur les grains du Canada, L.R.C. 1985, ch. **G-10**.

Règlement sur les grains du Canada, C.R.C., ch. 889, aa. 23-25, 26, 27, 34, 35, 36, 37, ann. 4, formule 15 (A).

Règlement modifiant le Règlement sur les grains du Canada, DORS/2008-314 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2403, aa. 1-8.

Loi sur le pilotage, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/85-583, aa. 6, 8, 10, 15, 16, 17, ann. 2-7.

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/2008-311 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2384, aa. 1-12.

Règlement sur le tarif de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, 1996, DORS/95-586, intertitre précédant l'article 8 (A), aa. 8 (A), 23, 23.1, 24, 25, ann. 2-5.

Règlement modifiant le Règlement sur le tarif de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, 1996, DORS/2008-310 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2368, aa. 1-5.

Loi sur la Monnaie royale canadienne, L.R.C. 1985, ch. **R-9**.

Décret autorisant l'émission et fixant la composition, les dimensions et les dessins d'une pièce de monnaie de circulation de un dollar, DORS/2008-324 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2571, nouveau.

Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve, L.C. 1987, ch. **3**.

Règlement sur les paiements de péréquation compensatoires relativement aux recettes extracôticières de Terre-Neuve-et-Labrador, DORS/2002-302, aa. 1, 3-5.

Règlement modifiant le Règlement sur les paiements de péréquation compensatoires relativement aux recettes extracôticières de

Terre-Neuve-et-Labrador, DORS/2008-320 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2449, aa. 1, 2.

Loi sur la Santé des animaux, L.C. 1990, ch. **21**.

Règlement No 2 interdisant l'importation de certains ruminants et de leurs produits, DORS/2006-168, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement No 2 interdisant l'importation de certains ruminants et de leurs produits, DORS/2008-325 du 15-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2573, a. 1.

Loi sur l'efficacité énergétique, L.C. 1992, ch. **36**.

Règlement sur l'efficacité énergétique, DORS/94-651, aa. 2, 3, 4, 4.4, section 1, 5, section 2, 10.1-10.5, 11, 12, intitulé de la partie VII, 17.2-17.5, ann. I, IV.

Règlement modifiant le Règlement sur l'efficacité énergétique, DORS/2008-323 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2512, aa. 1-51.

Loi canadienne sur les coopératives, L.C. 1998, ch. **1**.

Règlement sur les coopératives de régime fédéral, DORS/99-256, aa. 1, 24-31, 33, 34, 35.1, 35.2, ann. 1, 2.

Règlement modifiant certains règlements (ministère de l'Industrie), DORS/2008-315 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2411, aa. 8-14.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. **27**.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 190, 193.1-193.5.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver), DORS/2008-309 du 12-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2364, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (Exemption des exigences de visa pour la Lituanie et la Pologne), DORS/2008-308 du 04-12-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 2360, a. 1.

Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador, L.C. 2005, ch. **30**, art. **85**.

Règlement sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador,

DORS/2008-319 du 12-12-08, (2008)
142 *Gaz. Can. II*, 2447, nouveau.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret sur les passeports canadiens,
TR/81-86, aa. 3, 7.

*Décret modifiant le Décret sur les passeports
canadiens*, TR/2008-146 du 24-12-08, (2008)
142 *Gaz. Can. II*, 2578, aa. 1, 2.

*Décret sur l'octroi de la Croix du
souvenir (Forces canadiennes)*,
TR/2006-141, abrogé.

Décret sur l'octroi de la Croix du souvenir,
TR/2008-148, a. 14.

*Décret sur l'octroi de la Croix du
souvenir*, TR/2008-148 du 24-12-08,
(2008) 142 *Gaz. Can. II*, 2580, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.